



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dixième session**  
Point 134 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme**  
**pour l'exercice biennal 2016-2017**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

### **Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan**

### **Quinzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017**

## **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dans lequel figurent les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour 2016 (A/70/348/Add.4). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 9 novembre 2015.

2. Le rapport principal du Secrétaire général (A/70/348) donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2016 au titre des 35 missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées, et ses cinq additifs couvrent les besoins propres aux groupes thématiques I à III et aux deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (A/70/348/Add.1 à 5). Le Comité consultatif examinera les questions générales intéressant toutes les missions politiques spéciales dans son rapport principal (A/70/7/Add.10) et s'intéressera aux



prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI dans ses rapports annexes (A/70/7/Add.11 à 15). Le Secrétaire général présente les prévisions budgétaires pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (groupe thématique I) dans un additif distinct (A/70/348/Add.6)<sup>1</sup> et le Comité leur consacrera un rapport qui paraîtra sous la cote A/70/7/Add.16.

3. Le Comité consultatif rappelle qu'un crédit de 1 124,4 millions de dollars a été demandé pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 présenté par le Secrétaire général (voir A/70/6 (Sect. 3), par. 3.96 à 3.100). Les observations et recommandations du Comité sur le montant des ressources demandées, notamment sur la réduction de 6 millions de dollars qui devrait découler de gains d'efficacité, figureront dans son rapport principal (A/70/7/Add.10), où seront également examinées d'autres questions transversales relatives aux ressources nécessaires, y compris en ce qui concerne les opérations aériennes, les voyages et les dispositifs de sécurité, ainsi que les ratios de dotation en véhicules et en matériel informatique, entre autres.

## II. Utilisation des ressources allouées pour l'exercice biennal 2014-2015

4. Le Secrétaire général prévoit que le crédit de 369 050 100 dollars qui a été alloué à la MANUA pour l'exercice biennal 2014-2015 sera intégralement utilisé (A/70/348/Add.4, tableau 16). Le dépassement au titre du personnel civil, estimé à 2 051 300 dollars, sera compensé par une sous-utilisation des crédits prévus au titre des dépenses opérationnelles (1 958 700 dollars) et des militaires et du personnel de police (92 600 dollars).

5. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements concernant les heures de vol, le nombre de passagers et les cargaisons de la flotte aérienne de la MANUA pour 2014-2015. Il n'a cependant pas réussi à déterminer, à partir de l'ensemble de ces données, si la Mission avait utilisé ses ressources de manière efficace et rationnelle. Pour 2016, il note que le montant des crédits demandés au titre des transports aériens a diminué de 3 348 000 dollars par rapport au budget approuvé pour 2015, ce qui s'explique principalement par la modification de la composition de la flotte d'avions (ibid., par. 212 et 213). Il formulera d'autres observations sur l'utilisation des moyens aériens dans les missions politiques spéciales dans son rapport principal (A/70/7/Add.10).

6. Le tableau 1 du rapport présente les résultats obtenus en 2015. Le Comité consultatif note que le texte explicatif concernant les différents indicateurs de succès a été modifié pour y faire figurer : a) des précisions quant à la probabilité que l'objectif soit atteint à la fin de la période considérée; b) l'état d'avancement des réalisations escomptées pour la période de janvier à mai 2015, y compris les facteurs de succès ou les éléments qui ont pu entraver la réalisation des objectifs; c) les résultats qu'il est prévu d'obtenir de juin à décembre 2015. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que cette nouvelle présentation visait à

---

<sup>1</sup> Au paragraphe 10 de son rapport principal (A/70/348), le Secrétaire général explique pourquoi il a présenté un additif distinct.

décrire de façon plus claire et transparente les progrès concernant les réalisations escomptées, compte tenu de la date de présentation, de l'examen et de l'établissement du projet final de budget pour l'exercice suivant. **Le Comité accueille favorablement les mesures prises pour améliorer la présentation des renseignements relatifs à l'exécution du budget de l'exercice en cours pour la MANUA et espère qu'il sera envisagé d'apporter des améliorations semblables dans les rapports des autres missions politiques spéciales.**

### **III. Ressources nécessaires pour 2016**

#### **A. Mandat et hypothèses budgétaires pour 2016**

7. Le Comité consultatif rappelle que le Conseil de sécurité a créé la MANUA pour une durée initiale de 12 mois par sa résolution 1401 (2002) et qu'il a prorogé le mandat de la Mission par des résolutions ultérieures, la dernière en date étant la résolution 2210 (2015), par laquelle il a décidé de proroger le mandat jusqu'au 17 mars 2016. Au paragraphe 48 de ladite résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général d'entreprendre la conduite d'un examen complet du rôle, de la structure et des activités de toutes les entités des Nations Unies en Afghanistan. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la MANUA a entrepris cet examen par l'intermédiaire d'un groupe de travail tripartite codirigé par elle-même et par le Gouvernement afghan, auquel participaient les acteurs internationaux (A/70/348/Add.4, par. 22). Le Comité a été informé que cet examen complet devrait éclairer les débats sur la reconduction du mandat de la Mission en 2016.

8. Les priorités de la Mission et les hypothèses budgétaires pour 2016 sont décrites en détail aux paragraphes 16 à 23 du rapport. Le Secrétaire général indique notamment qu'au cours de cette période, l'Afghanistan continuera de se heurter à des difficultés politiques et économiques et à des problèmes de sécurité importants et que l'aide extérieure dont il bénéficiera sera réduite. Dans le respect de la souveraineté afghane et de la prise en main et de la direction du pays par les Afghans, la Mission continuera de mettre l'accent sur l'appui politique, la défense des droits de l'homme et le renforcement de la cohérence et de la coordination de l'appui apporté par la communauté internationale à la stratégie de développement national du Gouvernement (ibid., par. 21).

9. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la situation du pays en matière de sécurité restera probablement précaire (ibid., par. 17). Au cours de l'examen du projet de budget, le Comité consultatif a appris que, depuis l'établissement du projet, les conditions de sécurité s'étaient encore détériorées dans plusieurs régions du pays : des membres du personnel de la MANUA avaient dû être déplacés, l'un des bureaux de la Mission avait subi des dégâts majeurs et un membre de la Mission avait péri dans des circonstances tragiques dans la ville de Kandahar en octobre 2015. Il a également été informé qu'en raison de l'évolution constante des conditions de sécurité, la Mission devait sans cesse revoir et adapter ses opérations. Il faudra continuer à consacrer des efforts et des ressources considérables à la sécurité et à la sûreté du personnel, tout en faisant en sorte que l'ONU puisse s'acquitter de son mandat au mieux de ses possibilités. Les observations du Comité sur les ressources nécessaires aux services de sécurité figurent dans les paragraphes 32 et 33.

10. Concernant la participation de la Mission à d'autres initiatives civiles internationales en Afghanistan, le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 2210 (2015), le Conseil de sécurité fait référence à la coordination de la MANUA avec la mission non militaire Soutien résolu, dont la mise en place avait été décidée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Afghanistan, et avec le haut représentant civil de l'OTAN. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la MANUA et la mission Soutien résolu organisaient régulièrement des réunions bilatérales officielles sur des questions diverses. En outre, le chef de la mission Soutien résolu et le haut représentant civil de l'OTAN tiennent des réunions hebdomadaires avec les responsables de la MANUA et sont également invités à participer à la réunion bimensuelle des ambassadeurs, organisée sous les auspices de l'ONU.

11. Concernant l'appui à la Mission, le Secrétaire général indique que la MANUA rationalisera encore sa composante Appui, notamment en regroupant les fonctions de prestation de services et d'appui opérationnel et administratif et en intégrant les fonctions relatives à la chaîne d'approvisionnement et au stockage (ibid., par. 20) (voir aussi les paragraphes 18 à 26 ci-après).

## **B. Ressources nécessaires**

12. Le montant net des ressources demandées pour la MANUA pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 est estimé à 183 310 000 dollars, soit une diminution de 4 109 300 dollars (2,2 %) par rapport aux crédits approuvés pour 2015 (A/70/348/Add.4, tableaux 3 et 16). La variation s'explique principalement par : a) le fait qu'il est proposé de fermer le bureau provincial de Jozjan (Cheberghan) et de regrouper les fonctions dans le bureau régional de Balkh (Mazar-e Charif); b) la diminution des ressources nécessaires au titre des militaires et du personnel de police, puisqu'il est proposé de réduire le nombre de conseillers militaires et de conseillers pour les questions de police; c) l'augmentation des ressources au titre du personnel civil, liée à la révision des paramètres d'évaluation des coûts (y compris les échelons de classe, la situation de famille et le barème des traitements du personnel recruté sur le plan national), en partie contrebalancée par le fait qu'il est proposé de supprimer 61 postes temporaires; d) la baisse du prix du carburant; e) la réduction des dépenses relatives aux installations et aux infrastructures, étant donné qu'aucune dépense d'investissement majeure n'est prévue pour 2016; f) la diminution des dépenses prévues au titre des transports aériens, en raison de la modification de la composition de la flotte aérienne (ibid., par. 31).

13. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'aux fins de l'établissement des ressources nécessaires pour 2016, on avait d'abord pris en considération l'efficacité et l'efficacité de l'exécution de tous les programmes et activités prescrits, tout en veillant à ce que la sûreté et la sécurité de tous les membres du personnel, des opérations et des biens des Nations Unies restent prioritaires.

### **1. Militaires et personnel de police**

14. Les dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police s'établissent à 821 500 dollars pour 2016, soit une réduction de 149 900 dollars, qui

s'explique par une diminution du nombre de conseillers militaires (de 15 à 12) et du personnel de police (de 6 à 5) en 2016.

## 2. Personnel civil

Tableau 1  
Effectifs nécessaires

	Nombre de postes de temporaire	Classe
Effectif approuvé pour 2015	1 678	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 8 D-1, 28 P-5, 79 P-4, 83 P-3, 25 P-2, 170 SM, 1 G(AC), 186 AN, 1 015 AL et 79 VNU
Effectif proposé pour 2016	1 618	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 8 D-1, 28 P-5, 75 P-4, 75 P-3, 21 P-2, 164 SM, 1 G(AC), 186 AN, 977 AL et 79 VNU
Postes dont la création est proposée	1	AN
Postes dont le transfert est proposé	25	3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 3 SM, 5 AN, 7 AL et 4 VNU
Postes dont la suppression est proposée	61	4 P-4, 8 P-3, 4 P-2, 6 SM, 1 AN et 38 AL

*Abréviations* : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

15. Un récapitulatif des effectifs nécessaires et des changements proposés figure aux paragraphes 33 à 42 du rapport du Secrétaire général. Le total de 1 618 postes temporaires proposés pour 2016 représente une diminution nette de 60 postes par rapport aux effectifs approuvés pour 2015 (voir tableau 1). Les organigrammes présentant les effectifs prévus (catégories et classes) figurent à l'annexe I du rapport. Les effectifs nécessaires pour 2016 sont présentés lieu par lieu au paragraphe 39 du rapport et se décomposent comme suit :

- a) Siège de la MANUA à Kaboul (826 postes);
- b) Sept bureaux régionaux (542 postes);
- c) Cinq bureaux provinciaux (188 postes);
- d) Bureau d'appui de la MANUA au Koweït (49 postes) (voir par. 21 à 26 ci-après);
- e) Bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran (8 postes);
- f) Services d'appui au Siège (5 postes).

16. Parmi les modifications, il est notamment proposé : de supprimer 61 postes temporaires (16 P, 6 SM, 1 AN et 38 AL) (A/70/348/Add.4, tableau 6); de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national dans l'équipe de collaborateurs directs du chef de cabinet à Kaboul; de transférer 25 postes (6 P, 3 SM, 5 AN, 7 AL et 4 VNU) (ibid., tableau 7).

17. Le Secrétaire général indique que pour calculer le montant des ressources au titre du poste d'administrateur recruté sur le plan national qui serait créé dans l'équipe de collaborateurs directs du chef de cabinet à Kaboul, on a appliqué un taux de vacance annuel moyen de 6 % (ibid., par. 41). Le Comité consultatif note que l'application d'un même taux de vacance pour l'ensemble des postes, nouveaux ou existants, cadre avec la solution appliquée par le Secrétaire général dans tous les chapitres du budget-programme. Dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité a recommandé que l'on revienne à l'ancienne pratique qui consistait à appliquer des taux différents aux nouveaux postes et aux postes existants, et donc que l'Assemblée générale applique un taux de vacance de 50 % pour les nouveaux postes d'administrateur et de 35 % pour les nouveaux postes d'agent des services généraux (voir A/70/7, par. 57). **Par conséquent, le Comité recommande que le montant des ressources demandées pour 2016 au titre du nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national soit réduit pour tenir compte de l'application d'un taux de vacance propre aux nouveaux postes.**

*Modifications de la composante Appui à la Mission*

18. Le Secrétaire général indique que la composante Appui à la Mission continuera d'apporter un soutien administratif et logistique à la MANUA dans son ensemble par l'intermédiaire de ses bureaux à Kaboul et au Koweït (A/70/348/Add.4, par. 83). Selon le tableau 9 du rapport, l'effectif prévu pour 2016 est de 367 postes (dont 57 postes soumis à recrutement international, 257 postes soumis à recrutement national et 53 postes de Volontaire des Nations Unies). Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la composante Appui à la Mission sont décrites de manière détaillée au paragraphe 87 du rapport. Il est notamment proposé : de fusionner les services financiers et budgétaires, ce qui entraînerait le transfert d'un poste P-4 (responsable du budget et de la planification) et d'un poste P-3 (fonctionnaire du budget) depuis Koweït; de créer un poste de Chef adjoint de l'appui à la Mission en remplacement du poste existant de Chef des services administratifs de classe P-5 et de transférer certaines fonctions d'appui; de créer des services de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui relèveraient du Chef des services techniques (P-5), ce dernier prenant alors le titre de responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

19. Ayant demandé des précisions sur les unités administratives devant être regroupées dans les services de gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Comité consultatif a été informé qu'il s'agissait des sections du génie, de l'entreposage intégré, des opérations aériennes, des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, du transport de surface, du contrôle des mouvements, de la gestion du matériel et des achats et du Groupe de la gestion des installations. À cet égard, il rappelle ses observations sur la stratégie globale de gestion de la chaîne d'approvisionnement que le Département de l'appui aux missions avait commencé à élaborer, observations qui figurent dans son rapport consacré au cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/69/874, par. 30 à 34). En particulier, il a recommandé que le Secrétaire général apporte des précisions sur la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans son prochain rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix. **Le Comité compte que le rapport sur le projet de gestion globale de la chaîne d'approvisionnement dirigé par le Département de l'appui aux missions**

**comportera des éléments sur les effets prévus des changements qui seront apportés à la structure de la MANUA en 2016.**

20. Le Secrétaire général propose aussi de regrouper la Section des communications et de l'informatique et la Section de l'information géographique dans une nouvelle Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (ibid., par. 100). Il est également fait référence aux mesures plus vastes prises par le Département de l'appui aux missions en vue de rassembler les moyens géospatiaux et de les regrouper au Centre de services mondial à Brindisi (Italie) (ibid., par. 101). Le Comité consultatif note que cela entraînera la suppression d'un poste P-3 de responsable de la section de l'information géographique et d'un poste P-2 de spécialiste adjoint de l'information géographique, relevant du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït. Ayant demandé des précisions, il a été informé que, dans le cadre de ces mesures, la Mission avait déjà supprimé un poste de Volontaire des Nations Unies en 2015. **Le Comité espère que la MANUA participera à l'analyse globale des enseignements concernant les effets et l'efficacité des mesures visant à regrouper et à centraliser les capacités géospatiales.**

*Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et Bureau d'appui commun de Koweït*

21. Des renseignements concernant le Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et la composante du Bureau d'appui commun de Koweït financée par la MANUA figurent aux paragraphes 138 à 152 du rapport. Les ressources nécessaires à la composante du Bureau d'appui commun de Koweït financée au moyen du budget de la MANUI sont indiquées dans les prévisions budgétaires concernant cette dernière (voir A/70/348/Add.5, par. 210 à 212). Le Comité consultatif rappelle que le Bureau d'appui de la MANUA a officiellement commencé ses opérations au Koweït en 2010 et partage des locaux avec le Bureau d'appui de la MANUI (opérationnel depuis 2004). Le Bureau d'appui commun de Koweït a ouvert ses portes en décembre 2012, non pas comme un bureau doté d'un budget distinct, mais comme une composante de la MANUA et de la MANUI financée au moyen des contributions mises en recouvrement pour les deux missions et gérées par les deux missions. Le Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et le Bureau d'appui commun de Koweït partagent les locaux occupés actuellement par la MANUI à Koweït. On trouvera dans les tableaux 10 et 11 du rapport du Secrétaire général les effectifs approuvés pour 2015 et proposés pour 2016 pour les deux bureaux (A/70/348/Add.4).

22. Alors qu'aucun changement n'est proposé dans les effectifs du Bureau d'appui commun de Koweït (40 postes, dont 20 soumis à recrutement international et 20 soumis à recrutement national), le Secrétaire général propose de supprimer 17 postes au Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et de transférer 2 postes à Kaboul. Les titulaires des neuf postes restants continueront d'exercer leurs fonctions à Koweït afin de réduire la présence de la MANUA à Kaboul et rendront compte directement à leurs chefs de section ou de groupe respectifs basés à Kaboul (ibid., par. 141). Ayant demandé un complément d'information, le Comité consultatif a reçu un récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux fonctions et aux effectifs de la MANUA à Koweït pour 2016 (voir annexe I) ainsi que l'organigramme du Bureau d'appui commun de Koweït, dans lequel sont indiquées

les contributions de la MANUA et de la MANUI à la dotation en effectifs (voir annexe II).

23. Le Comité consultatif note que les effectifs proposés pour 2016 pour les deux bureaux rattachés à la MANUI basés à Koweït<sup>2</sup> correspondent à 80 postes au total (voir les observations et recommandations qu'il a formulées à cet égard dans son rapport A/70/7/Add.15). Il note également que, d'après le complément d'information qui lui a été fourni, le total des effectifs proposés pour 2016 pour les bureaux d'appui de la MANUA et de la MANUI et pour le Bureau d'appui commun de Koweït correspond à 129 postes.

24. En ce qui concerne le transfert de deux postes de Koweït à Kaboul (1 poste P-4 de responsable du budget et de la planification et 1 poste P-3 de fonctionnaire du budget) (voir par. 18 ci-dessus), le Comité consultatif rappelle que les mesures prises en 2014 pour renforcer les effectifs et les capacités du Bureau d'appui commun de Koweït et du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït prévoyaient le regroupement des fonctions financières et budgétaires à Koweït (voir A/69/628/Add.2, par. 23). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le regroupement du personnel de la nouvelle Section des finances, du budget et de la planification à Kaboul permettrait de gagner en efficacité, dans la mesure où moins de temps serait consacré aux activités de coordination et aux voyages et où la nouvelle Section partagerait des locaux avec d'autres services stratégiques de la Mission. Il a également été informé que le transfert entraînerait une augmentation annuelle des dépenses de 52 400 dollars en raison des primes de danger, des congés de détente, et des indemnités de poste et des dépenses communes de personnel, lesquelles sont plus élevées à Kaboul. Des frais ponctuels liés au transfert seraient également engagés si les titulaires des postes concernés déménageaient de Koweït à Kaboul. Le Comité rappelle par ailleurs les observations qu'il a formulées précédemment concernant le transfert d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national du Groupe déontologie et discipline de Kaboul à Koweït en 2014, qui avait été transféré en sens inverse en 2015 (ibid., par. 29).

**25. Le Comité consultatif estime que le retour des fonctions de planification et de budget à Kaboul semble aller à l'encontre des arguments avancés précédemment en faveur de la prestation de service à distance et de la réduction au minimum de la présence de la MANUA à Kaboul. Il conteste le bien-fondé des transferts à répétition entre Kaboul et Koweït qui ont eu lieu pendant une période relativement courte, pour lesquels différentes raisons ont été invoquées et qui ont tous eu des incidences financières. À cet égard, le Comité rappelle les préoccupations qu'il a déjà exprimées concernant le manque de clarté de la structure, des fonctions et des capacités du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et du Bureau d'appui commun de Koweït (ibid., par. 25).**

26. En outre, dans la mesure où seuls neuf postes seraient maintenus au Bureau d'appui de la MANUA au Koweït à partir de 2016, le Comité se demande s'il serait encore pertinent de conserver deux entités séparées ayant des structures hiérarchiques et des responsabilités distinctes au Koweït (voir

---

<sup>2</sup> À savoir la composante du Bureau d'appui commun de Koweït financée par la MANUI et le Bureau d'appui de la MANUI, qui ne relève pas du Bureau d'appui commun de Koweït.

également le rapport A/70/7/Add.15 sur les composantes de la MANUI au Koweït).

*Groupe déontologie et discipline*

27. Le Comité consultatif rappelle qu'un Groupe intégré déontologie et discipline, dont le poste de chef (P-5) est imputé sur le budget de la MANUA, a été créé à Koweït en 2014 afin de renforcer les activités relatives à la conduite et à la discipline dans les entités des Nations Unies présentes dans la région (voir A/69/628/Add.2, par. 28). Dans le cadre de son examen des besoins en ressources de la MANUA pour 2016, le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que le Groupe avait regroupé les moyens d'appui aux fonctions de déontologie et de discipline de la MANUA, de la MANUI, du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. En ce qui concerne la classe du chef du Groupe, l'exemple de deux autres groupes déontologie et discipline dans lesquels le chef du Groupe était dans un cas un fonctionnaire de classe P-5 et dans l'autre un fonctionnaire de rang supérieur a été donné au Comité. **Le Comité compte maintenir à l'étude la question de la classe du chef du Groupe déontologie et discipline à Koweït.**

*Groupe des auditeurs résidents*

28. Dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Secrétaire général a proposé de transférer les fonctions d'auditeur résident de la MANUA et de la MANUI [du chapitre 3 (Affaires politiques) au chapitre 30 (Services de contrôle interne)] et de fusionner les bureaux des auditeurs résidents de la MANUA et de la MANUI en une seule entité à Koweït afin de centraliser l'administration et la fourniture des services d'audit (voir A/70/6 (Sect. 30), par. 30.9 et 30.32 à 30.35). Le Comité consultatif a émis des réserves quant aux modalités de financement prévues, quant à la capacité du bureau qu'il était proposé de créer d'assurer ses fonctions de manière adéquate dans la zone de la Mission et quant au fait qu'aucune réduction des frais ou économie d'échelle n'avait été invoquée pour justifier cette proposition (voir A/70/7, par. IX.27). Il avait par conséquent recommandé que ne soient pas approuvés la proposition du Secrétaire général relative à la fusion des bureaux en une seule entité, non plus que les changements correspondants au tableau d'effectif, puisqu'ils ne présentaient pas d'intérêt sur le plan opérationnel ni d'un point de vue financier (ibid., par. IX.28).

29. En ce qui concerne la MANUA, la proposition susmentionnée entraînerait la suppression de deux postes d'auditeur (1 P-4 et 1 P-3) en 2016, comme indiqué à l'annexe I du présent rapport. Le seul poste d'auditeur résident qu'il est proposé de maintenir à la MANUA serait un poste d'administrateur recruté sur le plan national basé à Kaboul (A/70/348/Add.4, par. 61)

**30. Le Comité consultatif note que, au moment de l'établissement du présent rapport sur les ressources dont la MANUA a besoin en 2016, l'Assemblée générale était toujours saisie, pour examen, de la proposition du Secrétaire général concernant les services des auditeurs résidents et de la recommandation correspondante du Comité. Si l'Assemblée approuve sa recommandation, le Comité recommande de conserver les deux postes d'auditeur de sorte que la Mission dispose de services d'audit interne et**

**d'ajuster en conséquence les ressources nécessaires pour 2016, y compris les objets de dépense connexes** [voir également le rapport du Comité sur les prévisions de dépenses de la MANUI pour 2016 (A/70/7/Add.15)].

### 3. Dépenses opérationnelles

31. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour 2016 s'élève à 63 967 900 dollars, soit une diminution de 5 139 200 dollars (7,4 %) par rapport au montant des dépenses prévues pour 2015.

#### *Services de sécurité*

32. Comme indiqué à l'annexe II du rapport, le montant estimatif total des dépenses de sécurité pour 2016 s'élève à 43 871 000 dollars, compte tenu des dépenses de personnel correspondant à 108 postes soumis à recrutement international, 401 postes soumis à recrutement national et 3 postes de Volontaire des Nations Unies. En particulier, le montant des dépenses prévues pour les services de sécurité à la rubrique Installations et infrastructures est estimé à 11 623 800 dollars pour 2016. Ce montant comprend les dépenses liées au déploiement de gardes armés fournis par des sociétés de sécurité privées à Kaboul et dans les bureaux locaux de la MANUA (7 362 300 dollars), la part revenant à la Mission des dépenses afférentes aux plantons armés détachés par la Direction afghane des services de protection et de sécurité (1 475 800 dollars) et la part revenant à la MANUA du budget du Département de la sûreté et de la sécurité administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (911 000 dollars) [A/70/348/Add.4, par. 205 e)].

33. Dans son rapport sur les prévisions de dépenses de la Mission pour le précédent cycle budgétaire, le Comité consultatif avait estimé que la présentation des prévisions budgétaires concernant les services de sécurité devait être améliorée et que des renseignements suffisamment détaillés devaient notamment être donnés, en particulier des informations claires sur les agents détachés auprès de la Mission par des sociétés de sécurité privées, ainsi que des précisions sur les modalités selon lesquelles était autorisée la distribution des fournitures remises à ces agents et sur les modalités de comptabilisation des fournitures ainsi distribuées (voir A/69/628/Add.2, par. 42 et 43). Cette recommandation a par la suite été approuvée par l'Assemblée générale (résolution 69/274 B, sect. II, par. 2). Pendant son examen, le Comité a reçu, comme suite à sa demande, des renseignements détaillés sur les services de sécurité, notamment sur le nombre de gardes et sur les lieux dans lesquels ils étaient postés ainsi que sur les dépenses mensuelles par garde, qui figurent à l'annexe III du présent rapport). **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale avait demandé que des renseignements détaillés concernant les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses des services de sécurité figurent dans les projets de budget pour la MANUA.**

#### *Frais bancaires*

34. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué, à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, que les frais à payer aux institutions financières des localités où la Mission détenait des comptes bancaires étaient estimés à 853 200 dollars pour 2016 [A/70/348/Add.4, par. 220 g)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces frais comprenaient une commission mensuelle fixe couvrant les frais de change entre dollar et afghani et les frais relatifs

aux virements transnationaux et aux services de livraison d'espèces (60 000 dollars); les frais bancaires locaux (24 648 dollars) et les frais de relevé de compte et d'autres frais (108 552 dollars). Il a également été informé que la commission mensuelle fixe découlait des modifications apportées au contrat conclu avec le prestataire de services, qui était entré en vigueur en janvier 2013. À titre de comparaison, le Comité note que les dépenses prévues pour la MANUI en 2016 au titre des frais bancaires s'élèvent à 60 000 dollars [A/70/348/Add.5, par. 251 f)], soit moins d'un dixième des frais estimés pour la MANUA pour la même période. **Le Comité estime que la MANUA devrait examiner, en collaboration avec la Trésorerie au Siège, les dispositions des contrats relatifs aux services bancaires locaux et internationaux qu'elle a conclus, en vue d'obtenir des conditions plus favorables.**

#### *Voyages*

35. Le montant prévu pour les voyages s'élève à 1 823 000 dollars, alors que celui prévu pour 2015 était de 1 780 800 dollars. Le Comité consultatif rappelle que les dépenses afférentes aux voyages s'étaient élevées à 1 681 000 dollars en 2014, témoignant d'une augmentation régulière des dépenses au titre des voyages dans les budgets qui se sont succédé et dans le projet de budget. Dans son rapport sur le précédent projet de budget de la Mission, le Comité avait recommandé l'application d'un certain nombre de mesures, notamment le regroupement des voyages vers la même destination et le recours à d'autres moyens de communication, afin que les ressources allouées aux voyages soient utilisées judicieusement (A/69/628/Add.2, par. 47 à 49).

36. Ayant demandé des précisions concernant le projet de budget pour 2016, le Comité consultatif a reçu le détail des dépenses prévues pour les voyages, y compris une liste des voyages prévus, dans laquelle sont précisés la durée, le but et la destination du voyage, ainsi que le nombre prévu de voyageurs et les dépenses estimées par voyage. Le Comité note une nouvelle fois les fréquents voyages effectués par les membres du personnel de la Mission, souvent nombreux et pour des séjours pouvant aller jusqu'à 10 jours, vers le Siège de l'Organisation des Nations Unies et d'autres destinations à l'étranger, en dehors de la zone de la Mission. Le Comité note en outre qu'il est prévu que quatre membres du personnel basés au Siège effectuent deux voyages de New York à Kaboul d'une durée de cinq jours, pour un montant estimé à 63 388 dollars. **Le Comité souligne à nouveau que tout doit être fait pour que les ressources allouées aux voyages en dehors de la zone de la Mission soient utilisées judicieusement. Des voyages ne devraient être entrepris que lorsqu'un contact personnel direct est nécessaire à l'exécution des activités prescrites.**

#### *Questions diverses*

37. Le projet de budget présenté par le Secrétaire général pour la MANUA prévoit un crédit pour le déploiement, à l'appui du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies, de huit fonctionnaires (4 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 4 recrutés sur le plan national) qui formeront un groupe relevant du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (A/70/348/Add.4, par. 76). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que dans de nombreuses missions intégrées, certaines fonctions d'appui au Coordonnateur résident étaient financées par les contributions statutaires et que c'était notamment

le cas en Afghanistan. Les huit fonctionnaires dont le poste serait financé par la MANUA coordonneraient les activités de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, animent neuf groupes de travail thématiques et appuieraient huit équipes régionales. Le Comité a également été informé que dans presque tous les pays, le soutien aux coordonnateurs résidents était renforcé par le déploiement de Volontaires des Nations Unies et de personnel détaché d'autres organismes, ainsi que par les contributions de donateurs et le partage de certains coûts au niveau local.

38. À ce sujet, le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées sur le montant de 13 millions de dollars demandé au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme qui représenterait dans son intégralité l'appui du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents pendant l'exercice biennal 2016-2017 (voir A/70/7, par. IV.18). Il a exprimé des réserves concernant les informations données en réponse à sa question ainsi que l'application de la formule de partage des coûts et les catégories de dépenses qui la composent (ibid. par. IV.24). En outre, déplorant que la demande ait été présentée sans tous les détails demandés dans la résolution 69/262 de l'Assemblée générale et notant que la formule de partage des coûts n'était pas incluse dans le fascicule du budget concerné, il n'a pas recommandé d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant la contribution du Secrétariat à l'appui du système des coordonnateurs résidents (ibid. par. IV.27 et IV.28).

39. En ce qui concerne le projet de budget de la MANUA pour 2016, le Comité consultatif a été informé que la contribution apportée au titre du dispositif de partage des coûts en question constituerait le montant minimum nécessaire pour financer les activités essentielles de coordination. Les ressources fournies au Bureau du Coordonnateur résident en Afghanistan au titre du dispositif de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement s'élevaient en 2015 à 369 573 dollars des États-Unis, soit 60 000 dollars pour les frais généraux de fonctionnement relatifs à la coordination, auxquels s'ajoutent 50 % du coût standard d'un poste P-5 et d'un poste P-3. **Le Comité note que la contribution de la MANUA à l'appui du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies en Afghanistan s'inscrit dans un ensemble plus général de questions dont l'Assemblée générale est actuellement saisie et il entend donc poursuivre l'examen de la question du groupe d'effectifs financé par le budget-programme.**

#### **IV. Recommandation**

40. **Les projets de budget proposés par le Secrétaire général pour les 35 missions politiques spéciales pour 2016, sur lesquels l'Assemblée générale doit se prononcer, sont présentés au paragraphe 74 du rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/70/348). Le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général en ce qui concerne les ressources nécessaires pour la MANUA en 2016, sous réserve des recommandations figurant aux paragraphes 17 et 30 ci-dessus, ainsi que des recommandations faites dans le rapport principal du Comité (A/70/7/Add.10).**

## Annexe I

**Effectifs et groupes fonctionnels existants et prévus  
du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït  
et postes financés par la MANUA au Bureau  
d'appui commun de Koweït**

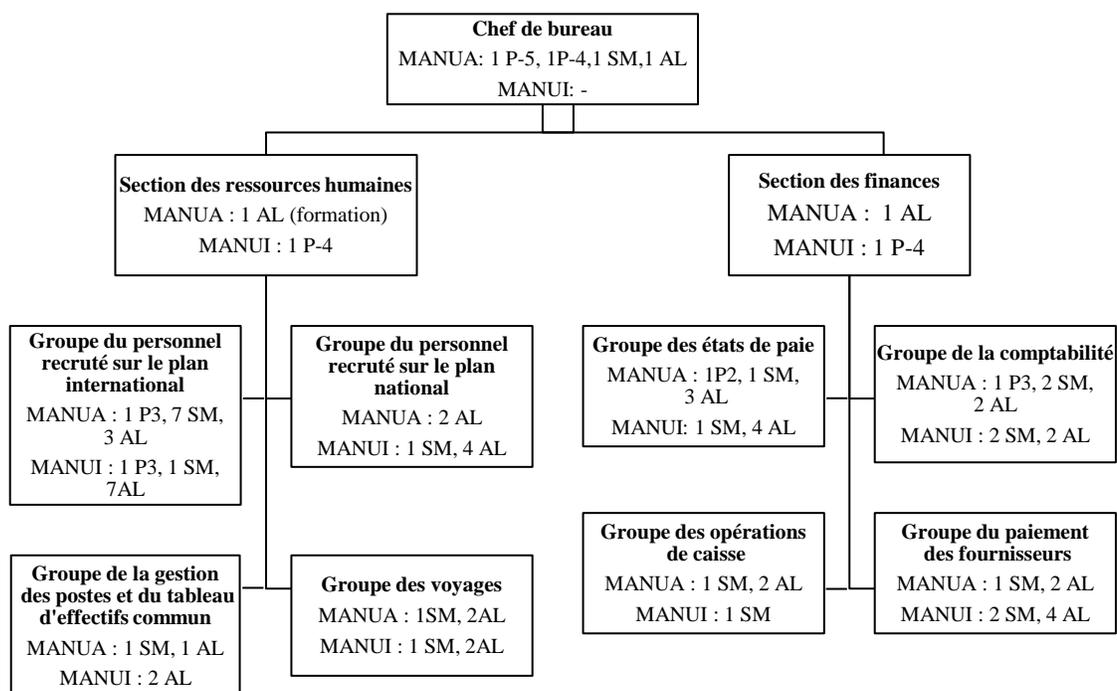
Unité administrative	Postes de la MANUA au Koweït (2015)			Postes de la MANUA au Koweït (2016)			Changement proposé	Observations
	International	National	Total	International	National	Total		
<b>Bureau d'appui de la MANUA au Koweït</b>								
Section des finances du budget et de la planification	2	1	3	–	–	–	(3)	1 P-4 et 1 P-3 transférés à Kaboul, 1 PN supprimé
Section des communications et de l'informatique : Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	5	2	7	3	1	4	(3)	1 P-3, 1 SM, 1 PN supprimés
Section de l'information géographique	2	–	2	–	–	–	(2)	1 P-3, 1 P-2 supprimés
Section des achats	2	2	4	–	–	–	(4)	1 P-3, 1 SM, 2 PN supprimés
Section de la gestion du matériel	2	1	3	–	–	–	(3)	1 P-3, 1 SM, 1 PN supprimés
Section du transport de surface	–	2	2	–	2	2	–	–
Groupe de la gestion de l'information	–	2	2	–	–	–	(2)	2 PN supprimés
Section de la sécurité	1	1	2	1	1	2	–	–
Groupe déontologie et discipline	1	–	1	1	–	1	–	–
Groupe des auditeurs résidents	2	–	2	–	–	–	(2)	1 P-4 et 1 P-3 créés au Bureau des services de contrôle interne supprimés à la MANUA
<b>Total partiel</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>(19)</b>	
<b>Personnel de la MANUA au Bureau d'appui commun de Koweït</b>								
Chef de bureau	3	1	4	3	1	4	–	–
Section des finances	7	10	17	7	10	17	–	–

<i>Unité administrative</i>	<i>Postes de la MANUA au Koweït (2015)</i>			<i>Postes de la MANUA au Koweït (2016)</i>			<i>Changement proposé</i>	<i>Observations</i>
	<i>International</i>	<i>National</i>	<i>Total</i>	<i>International</i>	<i>National</i>	<i>Total</i>		
Section des ressources humaines	10	9	19	10	9	19	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	-	
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>68</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>49</b>	<b>(19)</b>	

*Abréviations* : PN = personnel recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

## Annexe II

## Organigramme du Bureau d'appui commun de Koweït, avec les postes financés par la MANUA et la MANUI



*Abréviations* : AL = agent local; SM = agent du Service mobile.

## Annexe III

### Liste détaillée des ressources demandées par la MANUA pour 2016 au titre des services de sécurité

Description	Lieu d'affectation	Nombre	Nombre	Coût mensuel	Total (dollars É.-U.)
		de gardes (1)	de mois (2)	par garde (dollars É.-U.) (3)	
<b>Plantons armés</b>					
Plantons armés	Complexe Alpha de la MANUA à Kaboul	86	13	276	<b>308 568</b>
Chef des plantons armés	Complexe Alpha de la MANUA à Kaboul	4	13	319	<b>16 588</b>
Chef des plantons armés	Terminal de la MANUA, aéroport international de Kaboul	4	13	319	<b>16 588</b>
Équipe de plantons armés (102) et de chefs des plantons armés (3)	Complexe du Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan, partage des coûts des services communs pendant un an. La part de la MANUA représente 30,934 %.	1 équipe	12	s.o.	<b>125 000</b>
Plantons armés	Bureau de la MANUA à Kandahar	47	13	276	<b>168 636</b>
Chef des plantons armés	Bureau de la MANUA à Kandahar	7	13	319	<b>29 029</b>
Équipe de plantons armés (41)	Bureau de la MANUA à Hérat (région ouest), partage des coûts des services communs au complexe regroupant plusieurs organismes pendant un an. La part de la MANUA représente 71,18 %.	1 équipe	12	s.o.	<b>104 711</b>
Plantons armés	Bureau de la MANUA à Farah	16	13	276	<b>57 408</b>
Chef des plantons armés	Bureau de la MANUA à Farah	1	13	319	<b>4 147</b>
Plantons armés	Bureau de la MANUA à Mazar	29	13	276	<b>104 052</b>
Chef des plantons armés	Bureau de la MANUA à Mazar	3	13	319	<b>12 441</b>
Plantons armés	Terminal de la MANUA à Mazar	3	13	276	<b>10 764</b>
Chef des plantons armés	Terminal de la MANUA à Mazar	1	13	319	<b>4 147</b>
Plantons armés	Bureau de la MANUA à Maimana	4	13	276	<b>14 352</b>
Chef des plantons armés	Bureau de la MANUA à Maimana	1	13	319	<b>4 147</b>
Plantons armés	Bureau de la MANUA à Jalalabad	31	13	276	<b>111 228</b>
Chef des plantons armés	Bureau de la MANUA à Jalalabad	5	13	319	<b>20 735</b>
Plantons armés	Bureau de la MANUA à Kunduz	24	13	276	<b>86 112</b>
Plantons armés	Bureau de la MANUA à Faizabad	12	13	276	<b>43 056</b>
Plantons armés	Bureau de la MANUA à Pul-e-Khomri	12	13	276	<b>43 056</b>
Chef des plantons armés	Bureau de la MANUA à Pul-e-Khomri	1	13	319	<b>4 147</b>

Description	Lieu d'affectation	Nombre	Nombre	Coût mensuel	Total (dollars É.-U.)
		de gardes (1)	de mois (2)	par garde (dollars É.-U.) (3)	
Plantons armés	Bureau de la MANUA à Bamyan	16	13	276	57 408
Chef des plantons armés	Bureau de la MANUA à Bamyan	2	13	319	8 294
Plantons armés	Bureau de la MANUA à Gardez	28	13	276	100 464
Chef des plantons armés	Bureau de la MANUA à Gardez	5	13	319	20 735
<b>Total partiel</b>					<b>1 475 813</b>
<b>Gardes non armés fournis pour une société de sécurité privée</b>					
Gardes non armés fournis par une société de sécurité privée	Services de sécurité du Bureau de liaison de la MANUA à Islamabad	6	12	288	20 736
Services de sécurité communs	Bureau d'Islamabad, coûts des services communs partagés dans le centre administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	1	1	4 000	4 000
Équipe de gardes non armés (11) fournis par une société de sécurité privée dans le bureau de la MANUA à Gardez (région sud-est)	Coûts du Bureau de la MANUA à Gardez partagés avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. La part de la MANUA représente 72,63 %.	1 équipe	12	s.o.	52 058
Gardes non armés fournis par une société de sécurité privée, sous contrat	Centre de distribution de la MANUA à Kaboul	12	12	543	78 192
Gardes non armés (107) fournis par une société de sécurité privée au complexe du Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan	Complexe du Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan, partage des coûts des services communs pendant un an. La part de la MANUA représente 30,934 %.	1	1	215 738	215 738
<b>Total partiel</b>					<b>370 724</b>
<b>Gardes armés fournis par une société de sécurité privée</b>					
Gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Complexe Alpha et centre de distribution de la MANUA à Kaboul	21	12	2 295	578 340
Chef de gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Complexe Alpha et centre de distribution de la MANUA à Kaboul	3	12	3 030	109 080
Gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Complexe du Palais n° 07 de la MANUA	8	12	2 295	220 320
Chef de gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Complexe du Palais n° 07 de la MANUA	1	12	3 030	36 360
Gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Kandahar	30	12	2 295	826 200

Description	Lieu d'affectation	Nombre	Nombre	Coût mensuel	Total
		de gardes	de mois	par garde	
		(1)	(2)	(dollars É.-U.)	(dollars É.-U.)
				(3)	(4) = (1) x (2) x (3)
Chef de gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Kandahar	5	12	3 030	<b>181 800</b>
Gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Jalalabad	17	12	2 295	<b>468 180</b>
Chef de gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Jalalabad	3	12	3 030	<b>109 080</b>
Gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Konduz	27	12	2 295	<b>743 580</b>
Chef de gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Konduz	3	12	3 030	<b>109 080</b>
Gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Faizabad	8	12	2 295	<b>220 320</b>
Chef de gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Faizabad	1	12	3 030	<b>36 360</b>
Gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Pul-e-Khomri	8	12	2 295	<b>220 320</b>
Chef de gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Pul-e-Khomri	1	12	3 030	<b>36 360</b>
Équipe de gardes armés fournis par une société de sécurité privée (15 gardes + 3 chefs)	Bureau de la MANUA à Hérat (région ouest), partage des coûts au complexe regroupant plusieurs organismes. La part de la MANUA représente 71,18 %.	1 équipe	12	s.o.	<b>371 688</b>
Gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Farah	8	12	2 295	<b>220 320</b>
Chef de gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Farah	1	12	3 030	<b>36 360</b>
Gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Mazar	24	12	2 295	<b>660 960</b>
Chef de gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Mazar	3	12	3 030	<b>109 080</b>
Gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Maimana	8	12	2 295	<b>220 320</b>
Chef de gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Maimana	1	12	3 030	<b>36 360</b>
Équipe de gardes armés fournis par une société de sécurité privée (22 gardes + 3 chefs)	Bureau de la MANUA à Gardez (région sud-est), partage des coûts avec les organismes, fonds et	1 équipe	12	s.o.	<b>519 275</b>

Description	Lieu d'affectation	Nombre	Nombre	Coût mensuel	Total (dollars É.-U.)
		de gardes (1)	de mois (2)	par garde (dollars É.-U.) (3)	
	programmes des Nations Unies. La part de la MANUA représente 72,63 %.				
Gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Bamyan	16	12	2 295	<b>440 640</b>
Chef de gardes armés fournis par une société de sécurité privée	Bureau de la MANUA à Bamyan	2	12	3 030	<b>72 720</b>
Chargé de projet	Bureau de pays	1	12	9 250	<b>111 000</b>
Équipe de gardes armés fournis par une société de sécurité privée (66 gardes + 8 chefs)	Complexe de l'UNOCA, partage des coûts des services communs pendant un an. La part de la MANUA représente 30,934 %.	1 équipe	12	s.o.	<b>668 175</b>
<b>Total partiel</b>					<b>7 362 278</b>
<b>Escorte armée des missions par voie terrestre</b>					
Mission par voie terrestre (coût de l'escorte armée et du carburant)	Bureau de la MANUA à Gardez (région sud-est)	1	12	833	<b>10 000</b>
Mission par voie terrestre (coût de l'escorte armée et du carburant)	Bureau de la MANUA à Kandahar (région sud)	1	12	833	<b>10 000</b>
Mission par voie terrestre (coût de l'escorte armée et du carburant)	Bureau de la MANUA à Jalalabad (région est)	1	12	4 167	<b>50 000</b>
Mission par voie terrestre (coût de l'escorte armée et du carburant)	Bureau de la MANUA à Mazar (région nord)	1	12	2 833	<b>34 000</b>
Mission par voie terrestre (coût de l'escorte armée et du carburant)	Bureau de la MANUA (Kaboul et provinces) (région centre), y compris les missions des VIP et du Siège	1	12	5 833	<b>70 000</b>
Mission par voie terrestre (coût de l'escorte armée et du carburant)	Bureau de la MANUA à Bamiyan (région hauts plateaux centre)	1	12	417	<b>5 000</b>
Mission par voie terrestre (coût de l'escorte armée et de carburant)	Bureau de la MANUA à Konduz (région nord-est)	1	12	2 167	<b>26 000</b>
Mission par voie terrestre (coût de l'escorte armée et du carburant)	Bureau de la MANUA à Hérat (région ouest)	1	12	2 500	<b>30 000</b>
<b>Total partiel</b>					<b>235 000</b>

Description	Lieu d'affectation	Nombre	Nombre	Coût mensuel	Total (dollars É.-U.)
		de gardes (1)	de mois (2)	par garde (dollars É.-U.) (3)	
<b>Force d'intervention rapide</b>	<b>Sept bureaux régionaux de la MANUA (2 équipes de 9 personnes pour chaque bureau)</b>	<b>126</b>	<b>12</b>	<b>255</b>	<b>385 560</b>
<b>Coordonnateur et force d'intervention rapide pour les régions, sauf la région sud (6 régions)</b>	<b>Part de la MANUA (pour un an) dans le budget partagé du Département de la sûreté et de la sécurité administré par le PNUD</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>911 015</b>	<b>911 015</b>
<b>Élément cynophile</b>					
Élément cynophile des services de neutralisation des explosifs et munitions	Complexe Alpha, Kaboul	4	12	4 907	<b>235 536</b>
Élément cynophile des services de neutralisation des explosifs et munitions	Complexe du Palais n° 7	1	12	4 907	<b>58 884</b>
Élément cynophile des services de neutralisation des explosifs et munitions	Terminal de la MANUA	2	12	4 907	<b>117 768</b>
Élément cynophile des services de neutralisation des explosifs et munitions	Bureau de la MANUA à Kandahar	3	12	4 907	<b>176 652</b>
Élément cynophile des services de neutralisation des explosifs et munitions (5 équipes)	Complexe du Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan, partage des coûts des services communs pendant un an. La part de la MANUA représente 30,934 %.	5 équipes	12	s.o.	<b>93 295</b>
<b>Total partiel</b>					<b>682 135</b>
<b>Services de sécurité au Koweït et en Iran</b>					
Part de la MANUA dans les coûts liés à la sécurité	Bureau de Koweït	1	1	200 000	<b>200 000</b>
Part de la MANUA dans les coûts liés à la sécurité	Bureau de liaison à Téhéran	1	1	1 275	<b>1 275</b>
<b>Total partiel</b>					<b>201 275</b>
<b>Total général</b>					<b>11 623 801</b>